

19 : Lutter contre un départ de feu et évacuer si nécessaire

(Equipier de Première Intervention et Guide et Serre-File)



Objectifs

- Savoir donner l'alerte aux services de secours.
- Savoir appréhender un départ de feu, en sécurité.
- Comprendre le fonctionnement d'un extincteur et savoir le manipuler.
- Connaître les bases d'une évacuation des bâtiments et les consignes spécifiques de son établissement.

Public et Pré-requis

- Tout public.
- Groupe de 10 personnes max.
- Aucun pré-requis.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Expositives avec diaporama participatif, vidéos et extincteurs avec bac à feu.
- Applicatives en salle et sur le parking de l'établissement (prévoir un espace extérieur de 2 places de parking).
- Un exercice d'évacuation sera réalisé à la fin de la formation ou entre 2 sessions et un compte-rendu sera transmis au référent sécurité du site.

Activités

Théorie

- Consignes générales de sécurité et procédures internes de l'établissement.
- Causes, statistiques et conséquences.
- Schéma d'une intervention et vitesse de propagation d'un feu.
- L'appel aux secours.
- Le triangle du feu.
- Les classes de feux.
- Risque lié aux fumées.
- Ouverture de porte.
- Les moyens d'extinction.
- L'évacuation des bâtiments et le rôle des guides et serre-files.

Pratique

- Manipulation des extincteurs avec le générateur de flammes.
- Feu de liquide classe B.
- Démonstration des dangers des fumées.

Finalité

- Une évaluation des compétences sera faite lors de l'atelier pratique, par des exercices et études de cas.
- Remise d'une attestation de fin de formation ainsi qu'un livret.

Durée et modalités :

- 3 heures (50% théorie 50% pratique).
- Tarif et modalités sur demande, selon le lieu.
- Formation adaptée et accessible aux PMR.
- Formation réalisée par un formateur incendie.

FORMATION - CONSEIL - COACHING

3 rue des Cèdres - 49360 TOUTLEMONDE - Tél. : 06.68.89.22.22
email : contact@cplusformation.fr - www.cplusformation.fr

Siret : 798 624 854 00021 - Code APE : 8959A - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52 49 03220 49 auprès du préfet de région de Pays de la Loire.

